Département

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement

Nancy

Canton

Entre Seille et Meurthe

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	6
Votants	9

Convocation établie Le 5/12/2022 Délibération affichée Le 20/12/2022

N°: DCM-2022-0026 Dissolution du CCAS

COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.

Étaient présents : Bernard BERRY, Kevin GILLMETT, Anthony LEMOINE, Denis ORY, Jean-Marc THOURON, Mélisandre MUNIER.

Étaient absents excusés : Adeline GUIOT, pouvoir donné à Anthony LEMOINE. Arnaud GEOFFROY, pouvoir donné à Denis ORY. Jean-Pierre VAUTRIN, pouvoir donné à Kevin GILLMETT.

Était absente : Aurélie GUIOT

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc THOURON

Le maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- > Décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2022.
- ➤ Précise qu'une commission action sociale sera crée au 1^{er} janvier 2023, composée de l'ensemble des membres du CCAS actuel.
- ➤ Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune au 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait conforme, A Arraye-et-Han, le 13 décembre 2022 Le Maire, Denis ORY

